

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PREMIER ABONNEMENT :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'À RÉCEPTION D'UN 5^e CO. TRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^o, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 24
Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 25 JUIN 1886

Parole de proscrit

Cette nuit, à l'heure où le comte de Paris, banni de son pays, contre tout droit et contre tout bon sens, avait déjà reçu l'hospitalité courtoise et empressée de l'Angleterre, on nous remettait le manifeste dont on lira le texte plus loin.

Il n'y avait pas, avant-hier, de prétendant à la couronne de France : aujourd'hui il y en a un.

« Veut-il régner ? » disaient hier bien des braves gens qu'on avait l'attitude réservée du petit-fils de Louis-Philippe. « Avons-nous encore un Roi ? » disaient les anciens légitimistes que cette attitude scandalisait. « A-t-il ce qu'il faut pour nous sauver au moment de la débâcle, » pensaient ceux qui croient à une débâcle révolutionnaire assez prochaine.

Le ministre et les chambres ont obligé le comte de Paris à parler.

Tant qu'on le laissait sous l'égide de la loi commune, il se taisait, observateur respectueux qu'il était du régime supporté, sinon accepté, par la majorité légale du pays.

En le proscrivant parce qu'il est le chef de la « glorieuse famille qui, neuf siècles, a dirigé la France dans son œuvre d'unité nationale, » on lui a imposé le devoir de protester au nom du droit et de dire, en même temps, au pays, qu'il ne doit se méprendre « ni sur la cause, ni sur les auteurs des maux dont il souffre. »

Le 24 juin 1886 marquera une date dans l'histoire de France; et le manifeste signé hier à Eu restera comme l'un des documents les plus considérables de ce temps.

L'héritier légitime du comte de Chambord y affirme le principe de la monarchie nationale et traditionnelle.

Le petit-fils de Louis-Philippe y marque son attachement aux institutions modernes.

Le patriote clairvoyant signale à sa patrie les maux dont elle souffre, les dangers qui l'entourent, il lui montre « les hommes de désordre qui menacent son repos, ses libertés politiques ou religieuses supprimées ou ébranlées, la fortune publique à refaire. »

Le prince instruit et éclairé, le prince qui est de son temps, dit à notre société démocratique qu'il entend la servir ; mais il lui rappelle qu'elle ne sera sauvée que par un « gouvernement fort, ouvert à tous, dominant les partis, par un gouvernement dont la stabilité sera pour l'Europe un gage de paix durable. »

Ce manifeste, lancé dans des circonstances aussi solennelles, cette dernière parole de proscrit qui s'en va, aura, en France et en Europe, un immense retentissement.

C'est un acte de haute et saine politique. Il sera une lumière pour bien des esprits qui cherchaient d'où pourrait venir le salut, une espérance pour les mécontents du régime.

Il est évident, et M. de Freycinet l'a dit un jour au Parlement, que le régime actuel est arrivé à une époque critique.

Si la République s'avancait encore dans la voie où l'on la pousse, elle ne pourrait plus se dégager de l'étreinte révolutionnaire qui déjà l'opresse; « l'heure décisive » prévue par le comte de Paris viendrait bientôt.

A cette heure-là, les républicains les plus convaincus oublieraient la République, les impérialistes divisés songeraient qu'ils n'ont ni le temps ni le pouvoir d'organiser un appel au peuple et la masse irait droit à ce prince qui saluait hier la terre de France la main sur le drapeau tricolore et qui dit aujourd'hui : « Je serai prêt. »

Ce jour-là, la monarchie serait faite et faite par les fautes et les crimes des républicains, comme la République a été faite par les fausses manœuvres des monarchistes.

ALFRED REBOUX.

NOUVELLES DU JOUR

Le projet d'emprunt pour Panama
Paris, 24 juin. — Voici la composition de la commission chargée d'examiner le projet d'emprunt pour Panama : MM. Barbe, Solis, Marmontier, Compagny, Pernolet, Le Guay, Germain Casse, Cordier, Lostenier. MM. Audrieux, Prol et Richard favorables.

Paris, 24 juin. — M. Brevet a déposé l'amendement relatif au projet de loi ayant pour objet d'autoriser la Compagnie universelle du canal interocéanique de Panama à faire une émission d'obligations à lots.

Article additionnel. — En raison des avantages spéciaux qui sont accordés à la Société du canal interocéanique, cette Société ne devra employer pour ses travaux que du matériel construit en France avec des matières premières d'origine française.

Ils sont capables de tout
Les radicaux de la Chambre, profitant de ce que plus de cent députés conservateurs se trouvaient à Eu, ont essayé de faire voter la prise en considération de la proposition supprimant les titres nobiliaires.

Cette honteuse et stupide tactique a été déjouée par les députés présents de la droite qui, en s'abstenant, ont fait que le scrutin n'a pu être vaalbe.

Le travail des délégués ouvriers à l'Exposition d'Anvers

Paris, 24 juin. — Le ministre du commerce et de l'industrie vient de recevoir le rapport du directeur du commerce intérieur sur les travaux des délégués ouvriers à l'exposition internationale qui a eu lieu, l'an dernier, à Anvers.

Le Parlement avait voté, pour l'envoi de cette délégation, un crédit de 60,000 fr. ; le nombre des délégués s'est élevé à 156. Ils appartenaient à 71 professions.

A la suite des rapports individuels qui ont été adressés au ministre, le directeur du commerce intérieur a proposé de distribuer aux délégués : 2 médailles d'or, 10 médailles de vermeil, 20 médailles d'argent et 20 mentions honorables.

Les médailles d'or seraient attribuées à MM. Charles Grubier, pelletier-fourreur à Paris, et Jules Girard, typographe à Charleville.

Les égouts de Paris. — Un canal à la mer

Paris, 24 juin. — Lorsque la commission parlementaire s'est rendue à Achères pour étudier la question de l'utilisation des eaux d'égout, elle a été on s'en souvient, accueillie par les cris de : « A la mer ! » La Société d'études de Paris port de mer n'est pas restée sourde à ses cris. Son président, M. l'amiral Thomasset, vient d'adresser au préfet de la Seine, au président du conseil municipal et au président de la 6^e commission du conseil, la lettre suivante, dans laquelle il expose des vues nouvelles pour la construction d'un égout de Paris à la mer.

Paris, 22 juin. — La Société d'études de Paris port de mer, créée dans le but de doter Paris d'un port maritime, suivant le projet de M. Bouquet de la Grye, se trouve en situation de disposer au profit d'un travail accessoire, d'un volume considérable de matériaux provenant de dragages. On peut évaluer à 15 millions de mètres cubes environ.

Nous avons pensé que ces matériaux pourraient être employés, très utilement et très économiquement, à la création d'un canal établi sur la berge de la rive gauche de la Seine, à un point convenable pour permettre le colmatage des terrains environnants.

Un canal qui pourrait recevoir la totalité des eaux d'égout de Paris, serait prolongé jusqu'au point où les irrigations les auraient complètement absorbées. Son élargissement au-dessus de l'une des berges de la Seine mettrait à disposition au profit d'un travail important à la défense du pays en cas d'invasion.

Nous avons l'honneur d'appeler votre attention sur une question qui nous paraît très intéressante au point de vue de la rapide solution du problème de l'utilisation des eaux d'égout, qui est l'objet de la sollicitude du conseil municipal et qui se trouverait ainsi résolue, à satisfaction de la population parisienne et plus encore des habitants des rives de la Seine.

Le président, ALFRED REBOUX.

M. Constans à Pékin
Paris, 24 juin. — L'Official de demain publiera la nomination de M. Constans, comme envoyé extraordinaire à Pékin.

Les massacres en Annam

Paris, 24 juin. — Les missions catholiques de Lyon disent avoir encore reçu d'officiel concernant les nouveaux massacres en Annam annoncés récemment. Les missions publient divers fragments de lettres antérieures au 9 avril, qui font supposer que ces massacres ont dû avoir lieu dans les districts de Xa-Doai et Binh-Chinh, provinces de Hating et de Quand-Binh.

L'affaire du général Sausser

Paris, 24 juin. — Ce matin, à l'issue du conseil des ministres, M. le général Boulanger a adressé une lettre de blâme au général Sausser, gouverneur militaire de Paris, au sujet de la lettre que ce dernier a adressée récemment au général. Cette lettre sera jointe aux états de service du général Sausser, ce qui est une peine disciplinaire des plus rigoureuses à l'égard des officiers généraux.

Une rixe à Dieppe

Dieppe, 24 juin. — Une rixe a eu lieu entre des marins et des ouvriers qui approuvaient les mesures de proscriptions. Les marins les ont jetés dans le bassin.

Le choléra

Rome, 24 juin. — Il y a eu dans les dernières 24 heures, 18 cas cholériques et 8 décès à Brindisi ; à Latiano, 12 cas et 2 décès ; à San Vito, 6 cas et 3 décès ; à Francovilla, 4 cas et 2 décès.

LE SOCIALISME AUX ÉTATS-UNIS

Ainsi que nous l'avons dit déjà, la répression matérielle du mouvement anarchiste aux États-Unis a été très-énergique et très-efficace. Nulle part en Europe les autorités municipales n'auraient osé prendre sur leur propre responsabilité des mesures aussi radicales que celles qui ont retenti la tranquillité à Chicago. Interdiction absolue des réunions publiques, dispersion immédiate des attroupements, saisie de trois journaux anarchistes et interdiction de toute publication contraire à l'ordre, arrestation sommaire de tout le personnel des journaux saisis, jusqu'aux porteurs, perquisitions faites chez les individus soupçonnés de cacher des armes, des matières explosibles, des drapeaux rouges et des publications anarchistes ; voilà la réponse de la municipalité de Chicago aux provocations socialistes.

La justice n'est pas montrée moins sévère pour les anarchistes. Elle a refusé de mettre en liberté, sous caution, aucun des inculpés, qui se sont traités comme de vulgaires criminels, malgré leurs prétentions réformatrices. Les républicains des États-Unis n'ont pas encore arrivés à considérer l'insurrection comme le plus saint des devoirs pour les classes déshéritées. Même en admettant que la situation des ouvriers justifie, dans une certaine mesure, cette intervention de l'État que le Président Cleveland déclare indispensable, l'opinion américaine est unanime sur ce point, que tout attentat contre la sécurité publique cons-

titue un crime de droit commun qui ne mérite aucune indulgence.

Cette unanimité dans la défense sociale est incontestablement un symptôme rassurant, il est fort naturel que les admirateurs des institutions républicaines fassent ressortir la supériorité moderne de cette société individualiste, capable de se sauver elle-même, sur les nations de la vieille Europe, oscillant entre la réaction et l'outrance et la licence démocratique avec toutes ces extravagances. Il est cependant permis de se demander si la force de résistance de la société américaine est due aux institutions démocratiques, ou bien si elle n'est pas plutôt le résultat d'un ensemble de principes, d'usages et de traditions que les doctrines de la démocratie actuellement dominante tentent de plus en plus à affaiblir.

Quoi qu'il en soit, dit ce propos un journal auquel nous empruntons ces réflexions, les journaux de New-York accablent de leur mépris l'anarchiste Most et ses partisans dont l'attitude, depuis l'insurrection de Chicago, semble en effet, avoir été assez pitoyable. Le New-York Times dit que l'agitateur allemand a pris pour de la faiblesse la dédaigneuse indifférence avec laquelle les Américains ont vu ses attaques contre une société dans laquelle tous les hommes ont des droits égaux.

N'ayant pas été arrêté immédiatement, il a attribué son impunité à l'impuissance de la police et de la loi au lieu de comprendre la vraie cause de cette mansuétude : la confiance universelle du peuple dans le gouvernement populaire. La Tribune ajoute que les adhérents de Most « doivent être mis hors la loi sur toute la surface de la terre, rejetés de la société civilisée et traités partout comme les ennemis de la race humaine, car ils sont les ennemis de tout ce qui élève la race humaine au-dessus de la brute. »

PROTESTATION de Monsieur le Comte de Paris

Nous avons reçu cette nuit le texte de la protestation de Monsieur le Comte de Paris :

« Contraint de quitter le sol de mon pays, je proteste, au nom du droit, contre la violence qui m'est faite.

« Passionnément attaché à la patrie, que ses malheurs m'ont rendu plus chère encore, j'y ai, jusqu'à présent, vécu sans enfreindre les lois.

« Pour m'en arracher, on choisit le moment où je viens d'y rentrer, heureux d'avoir formé un lien nouveau entre la France et une nation amie.

« En me proscrivant, on se venge sur moi des trois millions et demi de voix qui, le 4 octobre, ont condamné les fautes de la République et l'on cherche à intimider ceux qui, chaque jour, se détachent d'elle.

« On poursuit en moi le principe monarchique dont le dépôt m'a été transmis par celui qui l'avait si noblement conservé.

« On veut séparer de la France le chef de la glorieuse famille qui l'a dirigée pendant neuf siècles dans l'œuvre de son unité nationale, et qui, associée au Peuple dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, a fondé sa grandeur et sa prospérité.

« On espère qu'elle a oublié le régime honoreux et pacifique de mon aïeul Louis-Philippe et les jours plus récents où mon frère et mes oncles, après avoir combattu sous son drapeau, servaient loyalement dans les rangs de sa vaillante armée.

« Ces calculs seront trompés.

« Instruite par l'expérience, la France ne se méprendra, ni sur la cause, ni sur les auteurs des maux dont elle souffre. Elle reconnaîtra que la monarchie, traditionnelle par son principe, moderne par ses institutions, peut seule y porter remède.

« Soule, cette monarchie nationale, dont je suis le représentant, peut réduire à l'impuissance les hommes de désordre qui menacent le repos du pays, assurer la liberté politique et religieuse, relever l'autorité, refaire la fortune publique.

« Seule, elle peut donner à notre société démocratique un gouvernement fort, ouvert à tous, supérieur aux partis, et dont la stabilité sera pour l'Europe le gage d'une paix durable.

« Mon devoir est de travailler sans relâche à cette œuvre de salut.

« Avec l'aide de Dieu et le concours de tous ceux qui partagent ma foi dans l'avenir, je l'accomplirai.

« La République a peur : on me frappant, elle me désigne.

« J'ai confiance dans la France. A l'heure décisive, je serai prêt.

« Eu, le 24 juin 1886.

» PHILIPPE, COMTE DE PARIS. »

REVUE DE LA PRESSE

Les journaux de Paris de ce matin n'ont eu que très-avant dans la nuit connaissance du manifeste rapporté par M. Bocher du Tréport. Leurs commentaires sont courts. Voici ceux de quelques écrivains de gauche.

Le XIX^e Siècle, parlant à la fois du manifeste du comte de Paris et de l'allouction prononcée à la gare du Nord par le prince Victor, dit :

« Ces deux documents ne sont pas seulement d'une banalité navrante, ils ont le défaut de se ressembler au point qu'on se demande en quoi diffère la conception moderne de l'empire et de celle de la royauté.

« M. Paul de Cassagnac disait hier matin dans l'Assemblée, avec sa délicatesse de touche accoutu-

mé, que grâce à l'expulsion nous allons savoir ce que les princes « avaient dans le ventre ». Eh bien! nous sommes fixés : ils n'ont rien. Nous pouvons affirmer à M. le comte de Paris qu'il n'est pas de taille, quoi qu'il en dise, à faire peur à la République. La République, la chose est maintenant plus que jamais prouvée, n'a rien à craindre des prétendants ni de personnes. Si le parti républicain commettait assez de fautes pour que la majorité lui échappât un jour, M. Amagat aurait plus de chance d'être mis à la tête des affaires que le comte de Paris d'être proclamé roi ou le prince Victor empereur.

Le Radical fait suivre la publication du manifeste du comte de Paris des lignes suivantes :

« Comme nous l'avions prévu, le comte de Paris se pose en prétendant. Pour la première fois, c'est le roi qui parle — le Roy... parce qu'il n'est plus à la portée de la gendarmerie française. »

La Lanterne prétend trouver dans le manifeste du comte de Paris la justification de toutes ses attaques.

Un journal qui s'efforce de rester une source d'informations, mais qui appartient plus à la Gauche qu'à la Droite, le Matin, publie le manifeste en tête de ses colonnes ; il le fait précéder de ces lignes :

« Le document suivant nous est communiqué de la part de M. le comte de Paris.

« Son importance n'échappera à aucun de nos lecteurs.

« Pour la première fois, le chef de la maison de France sort de la réserve qu'il avait observé jusqu'ici.

« Il fait mieux, il déclare ouvertement la guerre à la République.

« Le Matin n'a pas à apprécier cette nouvelle attitude, mais nous pouvons dire, sans sortir des limites de notre impartialité ordinaire, que cette attitude est la plus grave des conséquences de la loi d'expulsion.

A droite, l'impression est unanimement favorable. M. Edouard Hervé, qui a sans doute reçu communication du document avant ses confrères, lui consacre un assez long article :

« L'exil est commencé : il sera court.

« Oui l'exil sera court : nous en avons pour gage le mouvement d'opposition qui va sans cesse grandissant contre un gouvernement violent parce qu'il est faible, et les trois millions et demi de votes conservateurs qui, bientôt, se changeront en six millions de votes monarchiques.

« Nous en avons pour gage le concours de tant de bons citoyens venus pour saluer l'exilé à la veille ou au moment de son départ, et les sentiments de tous ceux qui, dans l'impossibilité de participer matériellement à cette manifestation, s'y sont associés par le cœur.

« Nous en avons pour gage, enfin, la parole vivante par laquelle le Comte de Paris termine sa protestation.

« Il est prêt pour l'heure décisive. Il a confiance dans la France : elle aura confiance en lui. Elle sent déjà et chaque jour elle sentira davantage qu'en dehors de la Monarchie qui se personnifie en lui, elle ne trouvera pas le repos dont elle a besoin après tant d'agitations.

« Pour recueillir les diverses fractions de la grande masse française, séparées par de longues discordes, il fallait être en mesure de donner à chacune d'entre elles la satisfaction à laquelle elle tient le plus.

« Il fallait représenter en même temps la monarchie ancienne et la monarchie nouvelle : par conséquent, il fallait être à la fois le successeur du comte de Chambord et le continuateur de Louis-Philippe.

« Il fallait pouvoir rallier en même temps les républicains déshabitués et les impérialistes découragés ; par conséquent il fallait avoir à la fois le sens de la démocratie et le sentiment de l'autorité.

« Ces conditions qui semblaient presque inconciliables, le comte de Paris les réunit toutes. Il est donc impossible de ne pas voir que l'avenir de la France est là.

« Nos adversaires le voient comme nous. C'est pour cela qu'ils sont irrités ; c'est pour cela qu'ils frappent, c'est pour cela qu'ils proscrivent.

« Quand un gouvernement approche de sa fin, il y a toujours en vue un homme, une famille ou un système politique qui se trouve désigné pour recueillir la succession.

« L'héritage de la République va s'ouvrir. Or, parmi tous ceux qui peuvent, parmi tous ceux qui prévoient, il n'est personne qui en regardant le chemin parcouru depuis trois ans par le Comte de Paris et la situation hors de pair qu'il occupe aujourd'hui, ne se dise : L'héritier, le voilà.

« La République n'a pas seulement cessé depuis longtemps d'être conservatrice ; elle s'est mise dans l'impossibilité de le redevenir.

« Les hommes gens ont besoin d'être défendus. Ils savent qu'ils seront abandonnés, à l'heure du danger, par un gouvernement qui ne sait jamais que capituler devant les mauvaises passions. Ils se détournent de lui.

« La France veut l'ordre. La République ne peut plus le lui garantir. La Monarchie le lui assurera.

Le Figaro a vingt lignes. Voici les dernières :

« On lira avec émotion cet adieu tout vibrant d'espérance et puis, l'émotion passée, on se mettra à l'action. Le temps est fini des résignations grandioses ; on ne dira plus : « Fils de saint Louis, montez au ciel », mais : « Fils de saint Louis, revenez bien vite, les honnêtes vous y aideront. »

M. Paul de Cassagnac écrit ces lignes significatives :

« Nous ne sommes pas royaliste, et nous ne pourrions nous rallier à la royauté, que si la volonté nationale la désignait ou la consacrait.

« Nous avons donc notre liberté complète pour juger la protestation de Mgr le comte de Paris.

« Eh bien ! nous la trouvons ce qu'elle devait être, c'est-à-dire énergique, résolue, empreinte au plus haut degré de ce caractère d'autorité, qui manquait jusqu'à présent aux manifestations de la Royauté constitutionnelle.

« Il y a là un homme, il y a là une volonté.

« Et c'est ce dont la France a surtout besoin en cette heure solennelle de danger social.

« Cela vaut mieux que tous les parchemins, que toutes les prétentions héréditaires.

« Se plaçant naturellement à son point de vue particulier, Mgr le comte de Paris met en avant son droit ; c'est vrai, mais le devoir le suit de près, l'accompagne, et on sent qu'à son besoin, il pourrait le précéder.

« Les deux prétendants ont parlé.

« Ce n'est pas à nous, c'est à la France de choisir. »

Le départ du comte de Paris

(De notre correspondant particulier)

LES MESURES POLIÉRIÈRES
Dieppe, 24 juin 7 h. 45 matin. — Ce matin un bataillon d'infanterie et plusieurs brigades de gendarmerie sont partis pour Eu ainsi que deux trains immenses chargés de sénateurs, de députés et d'amis du prince.

L'ATTITUDE DES AUTORITÉS
Eu, 24 juin, 10 h. matin. — M. Levallant est venu offrir à Monsieur le comte de Paris un sursis de deux jours à cause de la maladie de la princesse Louise. Il a déclaré à M. d'Haussonville qu'on n'empêcherait pas aux amis des princes l'accès du quai d'embarquement au Tréport, dans l'espoir que le comte de Paris les empêcherait de commettre des imprudences.

M. Gragnon, préfet de police, est également arrivé ici ainsi que M. Houdé, préfet de la Seine-Inférieure.

Le sous-préfet de Dieppe s'est rendu au Tréport. Des piqueurs du Tréport ayant mis leurs pavillons en berne, les gendarmes ont fait supprimer ce signe de deuil. Bon nombre de braves marins ont toutefois l'intention d'escorter en mer avec leurs barques le yacht qui emportera les augustes exilés.

LE DÉFILÉ DE LA FOULE
Eu, 24 juin, 11 heures 10. — Chaque train amène de nouvelles délégations — un grand nombre de sénateurs et de députés sont arrivés ce matin.

Monsieur le comte de Paris a commencé la journée en assistant à la messe avec toute sa famille, sauf bien entendu la princesse Louise dont la santé n'offre toutefois plus les mêmes inquiétudes.

A neuf heures, le prince, accompagné de Madame et du duc d'Orléans, a tenu une première réception. La foule, profondément émue, débile dans le grand vestibule au-dessous de la salle des Guises, Monsieur le comte de Paris a eu pour chacun une mot plein de cœur.

Parmi les députations qui ont défilé ce matin on remarquait celles des départements du midi conduites par les présidents des comités et celle de l'Alsace-Lorraine, très nombreuse, présentée par d'anciens députés des départements de l'Est. — Le duc d'Orléans a été présenté à tous les visiteurs.

Le comte de Paris s'embarquera à deux heures. Mgr le duc de Chartres accompagnera son frère et reviendra ce soir avec Madame la comtesse de Paris par la voie de Douvres.

Le prix de la traversée du Tréport à Douvres a été fixé à 5,500 francs. Le comte de Paris arrivera à Douvres dans la soirée.

Quatorze chambres ont été retenues à Queen's hotel pour les princes et leur suite. Il partira demain matin pour Tintigny-Welle-Kont qu'on appelle généralement « Jardin de Kent » situé à une demi-heure de Douvres. Le prince de Galles ira rendre visite après-demain au comte de Paris.

LES ADIEUX DE LA MAISON DU PRINCE
Eu, 24 juin, 12 h. 30. — Voici en quels termes M. le duc d'Orléans a dit adieu au comte de Paris qui le remerciait d'être venu l'assister. Tu ne peux t'en étonner, ma place était ici et tu sais bien que je serai toujours avec toi.

La réception de ce matin qui ne devait commencer qu'à onze heures a été avancée à neuf heures vu l'immense affluence de visiteurs.

Les visiteurs étaient présentés par : MM. de Charrette et de Beauvoir.

Le duc d'Orléans a présenté au comte M. de Chantrelair, général en retraite, ancien colonel d'infanterie, ayant servi sous ses ordres à Besançon.

Toutes les personnes attachées au service du château, ont été réunies pour faire leurs adieux à leurs maîtres, dans le grand vestibule du rez-de-chaussée. Les piqueurs et les gardes étaient en costume, il y avait environ 150 personnes. Le comte n'emmena avec lui que deux valets de chambre. Tous les autres domestiques restent au château.

LA RÉCEPTION PUBLIQUE
M. Blin de Bourdon, député, a présenté ensuite une députation des grands industriels et propriétaires de la Somme, puis sont venus les négociants de la ville.

A onze heures, le parc a été envahi par une foule d'au moins dix mille personnes. Six tables placées dans la cour d'honneur supportaient des registres qui ont été aussitôt couverts de signatures. Comme hier, on voyait des pauvres ouvriers écrire leurs noms avec mille difficultés.

Le comte et la comtesse de Paris, le duc d'Orléans, le prince de Joinville, le duc d'Anjou, la princesse Hélène, entourés de leur maison, sont placés sur le perron. Le défilé a commencé aussitôt. On remarquait surtout un grand nombre de paysans et d'ouvriers des environs, des femmes portant leurs enfants sur les bras et des députations de marins du Tréport.

Les incidents les plus touchants se succèdent. Tantôt, c'est un vieux paysan, vêtu d'une blouse grise, que le comte de Paris embrasse et encourage. C'est un père présentant au prince ses deux vaillants fils ; ce sont des femmes avec des enfants sur leurs bras ; des ménagères en costume de travail, qui savent bien qu'en un tel jour, la toilette n'est pas de rigueur. La comtesse leur parle de leurs maris, de leurs enfants.

— Au revoir ! dit-elle, à bientôt ! nous nous reverrons !

— Vous penserez quelquefois aux malheureux, dit le comte de Paris à de braves gens que l'émotion suffoque et qui ne peuvent trouver un mot à répondre au prince.

Une grande quantité d'adresses ont été remises au prince. Madame la comtesse de Paris, malgré de violents efforts, ne pouvant retenir ses larmes, Monsieur le comte de Paris répondit : « Courage ! au revoir ! cette manifestation rendue plus touchante encore par sa simplicité est la plus grandiose que nous ayons jamais vue. Les municipalités même républicaines des communes voisines étaient venues remercier la famille d'Orléans de ses inoubliables bienfaits.

Un nom d'un grand nombre de dames de Marcellise, l'Adressé suivante a été envoyée télégraphiquement à Mme la comtesse de Paris à Eu :

« Nous exprimons à Madame notre indignation profonde de la mesure inique qui frappe Monsieur le comte de Paris, et nous espérons dans la fin prochaine de toutes ces infamies.